



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGA Patrimoine public et
environnement - Stratégie foncière et
immobilière
Numéro : 2023-D-125

CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE
AVEC LA SOCIÉTÉ DAPS POUR LA CELLULE 7A
DU VILLAGE D'ENTREPRISES DES MOLINES
À ANGOULÈME

AVENANT N°1

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°246 du conseil communautaire du 09 décembre 2021 portant délégation d'attributions au président,

VU, l'arrêté n°97 du 23 mars 2022 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signatures à Monsieur Gérard Roy en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

Vu, la décision n°149 du 10 juin 2022, approuvant la convention d'occupation précaire avec la société DAPS pour la location de la cellule n°7A au sein du village d'entreprises Les Molines à Angoulême,

DECIDE

Article 1^{er} - Est approuvé l'avenant n°1 passé avec la société DAPS dont le siège social est situé 17 rue Blaise Pascal 79000 Niort, inscrite au R.C.S. de Niort sous le numéro 838 375 202, pour la location de la cellule n°7A au sein du village d'entreprises Les Molines à Angoulême.

Article 2 – L'avenant n°1 a pour objet la prolongation du droit d'occupation de la cellule pour une durée de 1 an à compter du 16 mai 2023 jusqu'au 15 mai 2024. Les autres articles de la convention initiale restent inchangés et applicables.

Article 3 – La recette est inscrite au budget principal – gestion immobilière– articles 752 et 758.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 12 MAI 2023

Pour Le Président,
Le Vice-Président,

Gérard ROY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 12 MAI 2023
Publié ou notifié,
Le 12 MAI 2023